



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DEPARTEMENT  
DU  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SARCELLES

CANTON  
DE  
DOMONT

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 MARS 2025

Publié le 03 avril 2025

Date d'envoi des convocations : 20 mars 2025

Date d'affichage de l'ordre du jour : 20 mars 2025

**Présents** : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Agnès BATTON (arrivée au point n°3) - Alain KOURDIAN - Audrey CAÇARELHOS MARTIN - Camille BERGÉ-FOURREZ - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES - Benjamin HARTMANN - Thierry COMLAN - Bachir AROUNA

**Absents représentés** : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Alain DROUILLAC (pouvoir à Christian BRUMAIN) - Johanne POL (pouvoir à David BOUBLI) - Hervé BOUSSANGE (pouvoir à Audrey CAÇARELHOS MARTIN)

**Absents non représentés** : Camille BRUNEAU

**Secrétaire de séance** : Joël BOUSSEAU

Suite à la décision du Conseil municipal du 19 septembre 2024 d'approuver la charte « Ville ambassadrice du don d'organes », M. le Maire propose la signature de ladite charte en présence du Vice-président de l'association France ADOT95, M. GUERIN et de Mme ROSSI. Après la prise de parole de M. GUERIN, M. le Maire fait la lecture d'un texte qui est annexé au présent procès-verbal.

Après signature du document, il ouvre la séance du Conseil municipal à 20h30.

### **POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 février 2025**

Le Conseil municipal, avec 20 voix pour et 7 abstentions (M. BOUSSANGE (pouvoir à Mme CAÇARELHOS MARTIN), Mme CAÇARELHOS MARTIN, M. TOUIN, Mme GUADAGNIN, Mme MENDES, M. HARTMANN, M. COMLAN) approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 13 février 2025.

### **POINT N° 2 : Installation d'une conseillère municipale**

Considérant que M. Samuel CORVELLEC, Conseiller municipal, a présenté par lettre reçue le 17 mars 2025, sa démission de son poste de conseiller municipal ;

Considérant la réglementation, M. Samuel CORVELLEC, étant élu sur la liste « Vivre à Bouffémont », le suivant de cette liste est appelé à remplacer le conseiller démissionnaire ;

Considérant que Mme Camille BERGÉ-FOURREZ a accepté de siéger au Conseil aux lieu et place de son colistier ;

Le Conseil municipal, prend acte de la démission de M. Samuel CORVELLEC et de l'installation de Mme Camille BERGÉ-FOURREZ, suivante sur la liste « Vivre à Bouffémont », en tant que conseillère municipale.

**POINT N° 3 : Modification des représentants des commissions et instances communales**

Considérant la démission de M. Samuel CORVELLEC de son poste de Conseiller municipal ;  
 Considérant l'installation de Mme Camille BERGÉ-FOURREZ ;

Arrivée de Mme BATTON à 20h40.

Le Conseil municipal, désigne à l'unanimité en lieu et place de M. CORVELLEC comme suit :

- Commission communale des finances : M. BOUSSANGE
- Commission politique éducative : Mme BERGÉ-FOURREZ
- Commission culture et animation : Mme BERGÉ-FOURREZ
- Commission d'appel d'offres : Mme BERGÉ-FOURREZ

La parole est donnée à Mme LE BRETON qui indique que M. CORVELLEC devra également être remplacé au sein du comité d'attribution des places en crèche. M. le Maire propose au groupe Bouffémont Autrement d'y réfléchir et de lui soumettre leur représentant par mail.

**POINT N° 4 : Compte de gestion 2024**

La parole est donnée à Mme GUIBON qui explique que le compte de gestion de la Ville pour l'année 2024, transmis par le Receveur municipal est conforme au compte administratif 2024.

M. le Maire indique que Mme GUADAGNIN et M. BOUSSANGE ont participé au travail préparatoire lors de la commission des finances du 18 mars dernier.

Le Conseil municipal, avec 19 voix pour et 9 abstentions (M. AROUNA – M. COMLAN – M. HARTMANN – Mme MENDES – Mme GUADAGNIN – M. TOUIN – Mme BERGÉ-FOURREZ – Mme CAÇARELHOS MARTIN – M. BOUSSANGE (pouvoir à Mme CAÇARELHOS MARTIN) adopte le compte de gestion 2024 du Receveur dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2024 de la Ville.

**POINT N° 5 : Compte administratif 2024**

La parole est donnée à Mme GUIBON qui présente le résultat d'exécution du budget 2024 de la commune qui est le suivant :

Sections	Résultats de clôture de l'exercice précédent 2023		Opérations de l'exercice 2024		Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2024	
	Déficit	Excédent			Déficit	Excédent
Fonctionnement		1 978 264,99 €	Recettes	8 731 002,43 €		2 620 206,53 €
			Dépenses	7 914 060,89 €		
			Excédent	816 941,54 €		
			Affectation à l'investissement	- 175 000,00 €		
Investissement		1 573 396,45 €	Recettes	572 197,09 €		1 213 278,04 €
			Dépenses	932 315,50 €		
			Déficit	-360 118,41 €		

Mme GUIBON indique que des documents sur table sont disponibles pour les Conseillers.

Elle explique que le résultat des recettes de fonctionnement pour l'exercice 2024 est largement excédentaire. Le résultat déficitaire en investissement n'est pas dramatique. Elle rappelle qu'une somme sera affectée lors du vote de l'affectation du résultat. Elle indique un transfert de dépenses dans les écritures comptables suite à la réglementation M57 qui peut fausser la comparaison avec l'année précédente. Une somme importante nous a été allouée au « filet de sécurité » à savoir plus de 103 000€.

Elle poursuit en détaillant les dépenses de fonctionnement qui sont quasi identiques à celles de 2023. Les parts les plus importantes sont entre autres :

- les charges de personnel (58%) : faible augmentation du fait de postes vacants en 2024 et de la réorganisation du service Enfance.
- les charges de fonctionnement (31%) : relativement stable

Elle indique une baisse notable des fluides (baisse du prix gaz mais augmentation du coût de l'électricité) et une augmentation du coût des assurances. Le recours à l'intérim a augmenté du fait des postes vacants.

Concernant les dépenses d'investissement, elle indique que les restes à réaliser s'élèvent à 211 476.18€. Il s'agit des travaux engagés sur 2024 qui seront payés et/ou poursuivis en 2025 (école du village, reprise de la chaussée rue JB Clément, plan de mise en accessibilité de la voirie...).

Les dépenses les plus importantes par secteur concernent, entre autres :

- le remboursement des emprunts (33%)
- l'enseignement (24%) : travaux dans les écoles
- voies et réseaux (20%) : bail voirie, signalétiques et mobiliers urbains

Mme GUADAGNIN demande si toute la signalétique a été installée. M. le Maire confirme et indique l'arrivée d'un nouveau technicien voirie d'ici peu.

Mme GUIBON poursuit en détaillant les recettes d'investissement dont les principales restent les amortissements (42%), l'excédent de fonctionnement capitalisé (31%) et le FCTVA (14%). Le reste à réaliser d'un montant de 76 151.22€ correspond au fond de concours de la CAPV pour des travaux de voiries et le fond contre les violences urbaines.

M. HARTMANN comprend que l'excédent de fonctionnement capitalisé (175 000€) correspond au résultat 2023 reporté en 2024. Il s'étonne du report de 500 000€ pour cette année. Mme GUIBON lui explique le détail et lui indique en reparler lors du vote du budget 2025.

Suite à la commission des finances, Mme GUADAGNIN demande des précisions en fonctionnement sur le compte 6488 « autres charges ». Mme GUIBON lui répond que ce compte correspond aux congés bonifiés et aux frais liés aux tickets restaurants.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, M. le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif. Le Conseil municipal siège sous la présidence de M. Guillaume POISSON, 1er adjoint.

M. Guillaume POISSON met le compte administratif du budget de la commune au vote.

Le Conseil municipal, avec 19 voix pour et 9 abstentions (M. AROUNA – M. COMLAN – M. HARTMANN – Mme MENDES – Mme GUADAGNIN – M. TOUIN – Mme BERGÉ-FOURREZ – Mme CAÇARELHOS MARTIN – M. BOUSSANGE (pouvoir à Mme CAÇARELHOS MARTIN) adopte le compte administratif 2024 du budget de la ville.

#### **POINT N° 6 : Affectation définitif du résultat 2024**

La parole est donnée à Mme GUIBON.

Le compte administratif 2024 fait apparaître les résultats cumulés définitifs suivants :

- Section de fonctionnement – excédent de clôture : 2 620 206,53 €
- Section d'investissement – excédent de clôture : 1 213 278,04 €

En conséquence, M. le Maire propose de valider la reprise des résultats définitifs 2024 au budget 2025, comme suit :

Section de fonctionnement,

En recettes au R002 : affectation de résultat 2 620 206,53 € diminué de 500 000,00 € à affecter en section d'investissement soit : 2 120 206,53 €

Section d'investissement,

En recettes au R001 : affectation de résultat : 1 213 278,04 €

Et au 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés : 500 000,00 €

Concernant les recettes de fonctionnement, Mme GUIBON propose à M. HARTMANN de lui répondre au point n°9.

Le Conseil municipal avec 19 voix pour et 9 abstentions (M. AROUNA – M. COMLAN – M. HARTMANN – Mme MENDES – Mme GUADAGNIN – M. TOUIN – Mme BERGÉ-FOURREZ – Mme CAÇARELHOS MARTIN – M. BOUSSANGE (pouvoir à Mme CAÇARELHOS MARTIN) adopte l'affectation des résultats définitive.

#### **POINT N° 7 : Vote des taux des impôts directs locaux**

Vu les lois de finances successives et notamment la loi de finances 2025 ;

Mme GUIBON précise qu'il s'agit des mêmes taux que ceux votés l'année passée.

u

Le Conseil municipal, avec 19 voix pour et 9 abstentions (M. AROUNA – M. COMLAN – M. HARTMANN – Mme MENDES – Mme GUADAGNIN – M. TOUIN – Mme BERGÉ-FOURREZ – Mme CAÇARELHOS MARTIN – M. BOUSSANGE (pouvoir à Mme CAÇARELHOS MARTIN) fixe les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2025 comme suit :

Taxe Foncière - bâti : 44,00 %

Taxe Foncière - non bâti : 51,56 %

Taxe Habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 16,40 %

M. HARTMANN s'étonne que cette année les taux n'augmentent pas vis-à-vis de l'année dernière. M. le Maire lui rappelle que ce sont les bases qui sont réévaluées chaque année par l'Etat.

Mme GUADAGNIN indique que lors de la commission des finances, il lui a été expliqué que l'augmentation avait servi à payer les charges du personnel et quelques factures de fournisseurs. Mme GUIBON rectifie par « les taux ont été augmentés suite à la forte inflation des coûts de l'énergie afin de garder les services publics à la population au même niveau de qualité ».

Au sujet de la taxe d'habitation, M. AROUNA demande si la ville perçoit bien la compensation attendue de l'Etat. Mme GUBON lui répond par l'affirmative. Les ressources issues de la taxe d'habitation progressent notamment avec l'arrivée de nouveaux habitants. Elle lui rappelle que le détail a été présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

### **POINT N° 8 : Subventions aux associations**

La parole est donnée à M. POISSON.

Chaque année la commune attribue des subventions aux associations Bouffémontoises ou d'intérêt général. Cette année encore, par mesure de prudence vue l'incertitude du contexte économique, les montants des subventions seront maintenus à l'identique.

M. POISSON rappelle la mise en sommeil d'un établissement public local autonome : la Caisse des écoles qui est remplacée par les lignes « Projet Ecole ».

En réponse à Mme GUADAGNIN, il précise que le montant global est maintenu et réparti en fonction des besoins des écoles.

Il apporte des précisions concernant la répartition de certaines sommes à savoir :

-Un ajustement des subventions en fonction des besoins des clubs :

- Amicale du personnel : calcul en fonction du nombre réel d'agents
- FCPE : nouvelle répartition des sommes entre les établissements scolaires
- OMCA : remboursement dégressif suite à une aide exceptionnelle
- BAC FOOT : financement des contrats civiques et remplacement des filets des cages de foot
- Cercle nautique : ouverture d'une section handisport
- Tennis Club : perte de recette suite à des prestations de nettoyage
- UNAFAM et APED : volonté municipale d'augmenter légèrement la subvention
- TZCLD : non renouvellement de la subvention suite à l'arrêt de l'expérimentation

- Une « réserve » ajustée:

- Subvention solidarité (association à définir) : ajustements en fonction des demandes de subventions.

M. AROUNA s'étonne que comparativement aux communes de mêmes strates, la ville soit si peu « généreuse ». M. POISSON lui explique que pour réaliser ce comparatif, il convient de comparer des communes avec le même niveau des services publics à la population. C'est un choix politique de gérer ces services et de ne pas faire appel à des prestataires, que les autres communes subventionnent plus généreusement.

M. AROUNA demande alors si au niveau comptable (M57) il y aurait une manière plus pertinente de faire apparaître l'effort réel de la ville. M. POISSON lui répond qu'il faudrait comptabiliser toutes les formes d'aide aux associations (prêt de matériel, personnel...).

Départ de M. BRUMAIN.

M. HARTMANN demande s'il y a un intérêt financier à ce que les services soient gérés par la ville. M. Poisson indique un choix politique. La différence en termes de coût s'équilibre. Il convient de prendre aussi en compte la disponibilité, les compétences et le savoir-faire des équipes. La ville n'était pas en mesure de mettre en place seule un service de

prévention de la délinquance par exemple.

Retour de M. BRUMAIN.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde pour l'année 2025, une subvention aux associations figurant dans le tableau ci-après :

Libellé	MONTANT 2025
SUBVENTION CCAS	35 500,00
SUBVENTION ASSOCIATION AMICALE DU PERSONNEL	29 304,00
SUBVENTION ASSOCIATION SAPEURS POMPIERS UDSP	100,00
SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE	540,00
SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DOMONT	200,00
SUBVENTION ASSOCIATION FCPE COLLEGE	100,00
SUBVENTION ASSOCIATION FCPE HAUTS CHAMPS - TU	100,00
SUBVENTION ASSOCIATION FCPE VILLAGE	100,00
SUBVENTION ASSOCIATION PEEP	300,00
SUBVENTION PROJET ECOLE MATERNELLE HC 2025	530,00
SUBVENTION PROJET ECOLE MATERNELLE TU 2025	700,00
SUBVENTION PROJET ECOLE PRIMAIRE HC 2025	1 820,00
SUBVENTION PROJET ECOLE PRIMAIRE TU 2025	600,00
SUBVENTION PROJET ECOLE PRIMAIRE HC 2025	250,00
SUBVENTION PROJET ECOLE VILLAGE 2025	830,00
SUBVENTION ASSOCIATION FOYER FIEVET APF	400,00
SUBVENTION ASSOCIATION GRANVO	100,00
SUBVENTION ASSOCIATION ARBRE	1 000,00
SUBVENTION ASSOCIATION PHOTO CINE CLUB	500,00
SUBVENTION ASSOCIATION CHEMIN DU PHILOSOPHE	140,00
SUBVENTION ASSOCIATION JARDINS FAMILIAUX	200,00
SUBVENTION ASSOCIATION LA GALOCHE	100,00
SUBVENTION ASSOCIATION LA SARABANDE	300,00
SUBVENTION ASSOCIATION OMCA	73 500,00
SUBVENTION ASSOCIATION ADREC	500,00
SUBVENTION ASSOCIATION ABEILLES ATTITUDE BOUFFEMONT	500,00
SUBVENTION ASSOCIATION AGB	600,00
SUBVENTION ASSOCIATION BAC BASKET	4 300,00
SUBVENTION ASSOCIATION BAC FOOT	6 100,00
SUBVENTION ASSOCIATION BAC FOOT - (SUB EXCEPTIONNELLE)	1 480,00
SUBVENTION ASSOCIATION BAC JUDO	5 200,00

SUBVENTION ASSOCIATION BAC VOLLEY	1 700,00
SUBVENTION ASSOCIATION BADMINTON	500,00
SUBVENTION ASSOCIATION PETANQUE	800,00
SUBVENTION ASSOCIATION BOXING CLUB	500,00
SUBVENTION ASSOCIATION CERCLE NAUTIQUE 95	400,00
SUBVENTION ASSOCIATION CERCLE NAUTIQUE 95 (SUB EXCEPTIONNELLE)	170,00
SUBVENTION ASSOCIATION EVOLUTION	6 300,00
SUBVENTION ASSOCIATION KARATE CLUB	1 400,00
SUBVENTION ASSOCIATION OBS	5 000,00
SUBVENTION ASSOCIATION TENNIS CLUB	1 200,00
SUBVENTION ASSOCIATION TENNIS CLUB - (SUB EXCEPTIONNELLE)	1 234,00
SUBVENTION ASSOCIATION APED L'ESPOIR	200,00
SUBVENTION ASSOCIATION PLAINE DE VIE	300,00
SUBVENTION ASSOCIATION TREMPLIN 95	300,00
SUBVENTION ASSOCIATION UNAFAM	200,00
SUBVENTION ASSOCIATION AVENIR DE BOUFFEMONT	570,00
SUBVENTION ASSOCIATION BOUFFEMONT PALESTINE	250,00
SUBVENTION ASSOCIATION LIGUES DES DROITS DE L'HOMME	100,00
SUBVENTION ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE	1 300,00
SUBVENTION ASSOCIATION FRERE DES HOMMES	300,00
SUBVENTION SOLIDARITE (ASSOCIATION A DEFINIR)	7 882,00

### **POINT N° 9 : Budget unique 2025**

La parole est donnée à Mme GUIBON.

L'état des restes à réaliser de l'exercice 2024 se compose de 211 476,18 € de dépenses et de 76 151,22 € de recettes en section d'investissement.

Pour répondre à M. HARTMANN qui s'interrogeait sur les 8 millions du budget en 2024, Mme GUIBON lui explique qu'il s'agit du montant réalisé. Le budget avait bien été voté à plus de 10 millions. Les niveaux 2024 et 2025 sont donc semblables. La différence est principalement liée au fait que le solde reporté ne se réalise pas (> 1.8 million en 2024).

Elle poursuit en présentant le budget de fonctionnement et notamment:

- Les recettes de fonctionnement
  - Impôts et taxes (48%) : Suite à la loi de finances, les bases locatives seront réévaluées de 1.7%. Une baisse est prévue sur les droits de mutation ainsi que sur l'attribution de compensation de la CAPV
  - dotations (22%) : la dotation globale de fonctionnement est stable et les recettes de la CAF quasi identiques
- Les dépenses de fonctionnement
  - les charges de personnel (55%)
  - les charges de fonctionnement (29%) : intégration du budget de la Caisse des écoles.

Elle rappelle qu'avec le passage à la nomenclature comptable M57, la ligne de « dépenses imprévues » a été supprimée.

Concernant le budget en investissement, Mme GUIBON présente notamment :

#### - Les dépenses d'investissement

- Rénovation du patrimoine (35%) : travaux énergétiques à l'école du Trait d'Union et au Centre culturel
- Voies et réseaux (13%) : bail voirie, mobilier urbain et signalétique
- Informatique (3%) : renouvellement du matériel
- Equipement sportif (1%) : afficheur des scores, charpente
- Aménagement urbain (2%) : étude sur les branchements des forains, réfection de l'aire de jeu de la Mairie, achat d'illuminations de Noël

Mme CAÇARELHOS MARTIN demande si des réparations sur la clôture du terrain de foot sont prévues au budget. M. POISSON précise qu'un chiffrage est en cours mais rien n'est prévu à ce jour sur le budget.

Départ de Mme MENDES.

- Service technique (8%) : mise en conformité des bâtiments, travaux local Police municipale, alarme, charpente du lavoir, sécurisation des conteneurs à déchets...
- Enseignement (13%) : extension de l'école du village, mobilier
- Crèche : mise aux normes du bâtiment
- Remboursement des emprunts (12%)
- Autre (2%) : matériel et mobilier pour les autres services

Retour de Mme MENDES

Mme GUADAGNIN demande si les fuites de la toiture du gymnase Amélie Le Fur allaient être réparées tout comme certains bancs désaxés. M. POISSON explique que la garantie décennale a été sollicitée. L'entreprise le sera autant que nécessaire. Mme GUADAGNIN regrette le peu d'investissement dans les équipements sportifs. M. POISSON lui confirme le dépliement des clés ILOQ dans l'année. M. HARTMANN demande si le panier de basket du village sera remplacé. M. POISSON lui confirme qu'il s'agit d'une réparation et non d'un investissement. Mme GUADAGNIN poursuit concernant la mise en place de conventions d'occupation avec les associations sportives. M. POISSON lui confirme par la positive.

M. AROUNA demande si la mise en place de la cyber sécurité est prévue dans les dépenses d'investissement. M. JEAN-LOUIS lui confirme que c'est un coût important mais que c'est un dossier en cours (changement de serveurs et de matériels étude d'un rapatriement sur le cloud...)

M. HARTMANN s'étonne que le montant des investissements soit 3 fois plus important que l'année passée. Mme GUIBON lui indique une erreur de lecture car il compare le budget voté avec le budget réalisé. Les projets tendent à être réalisés sur l'année mais ils sont soumis à des impondérables (ex : poste vacant...).

M. AROUNA complète la remarque de M. HARTMANN : la liste des dépenses prévues est impressionnante alors par le passé, la ville n'en réalise qu'un quart.

M. le Maire confirme que les aléas en cours d'année ralentissent la bonne avancée des dossiers. La prévision de dépenses d'investissement ne peut être que bénéfique.

#### - Les recettes d'investissement

Mme GUIBON reprécise que les budgets se doivent d'être équilibrés et présente notamment :

- Solde d'exécution reporté (42%)
- FCTVA (4%)
- Taxe locale équipement et aménagement (1%)
- Excédent de fonctionnement capitalisé (17%)
- Dépôt de cautionnement (0%)
- Reste à réaliser (3%)
- Transfert section fonctionnement (17%)
- Amortissements (11%)
- Subventions (5%)

Mme GUADAGNIN évoque la difficulté de signature de la convention de refacturation des charges du local de la Police municipale. M. le Maire lui confirme suivre ce dossier de près.

Le Conseil municipal, avec 19 voix pour et 9 abstentions (M. AROUNA – M. COMLAN – M. HARTMANN – Mme MENDES – Mme GUADAGNIN – M. TOUIN – Mme BERGÉ-FOURREZ – Mme CAÇARELHOS MARTIN – M. BOUSSANGE (pouvoir à Mme CAÇARELHOS MARTIN) d'adopter le budget unique de l'exercice 2025 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	10 368 701,53 €	10 368 701,53 €
Investissement	2 900 929,26 €	2 900 929,26 €
<b>Total</b>	<b>13 269 630,79 €</b>	<b>13 269 630,79 €</b>

Mme GUIBON remercie le service finance pour le travail accompli.

Les Conseillers municipaux applaudissent.

M. le Maire remercie à son tour Mme GUIBON.

#### **POINT N° 10 : Décisions du Maire**

2025-02	Convention d'occupation d'un logement à titre précaire et révocable
2025-03	Convention entre la ville et la psychologue de la Maison de la Petite enfance
2025-04	Congés bonifiés
2025-05	Congés bonifiés

#### **POINT SUR TABLE : Mise à jour du règlement intérieur de la brocante municipale**

Avec l'accord du Conseil municipal, M. le Maire propose la mise au vote du point suivant.

Considérant que pour des raisons de sécurité, il faut interdire le stationnement de tous les véhicules sur l'emprise de la brocante ;

Considérant qu'afin de fluidifier la circulation sur l'emprise de la brocante, il est nécessaire de limiter le nombre de véhicule ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la mise à jour du règlement intérieur de la brocante municipale comme suit :

- Modifier l'article 2-3 du règlement actuel en retirant la mention « sauf exception ».
- Modifier l'article 3-1 du règlement actuel en autorisant les véhicules jusqu'à 12 m3 à pénétrer sur l'emprise de la brocante.
- Modifier l'article 6-1 du règlement actuel en actualisant le lien de connexion des réservations en ligne

Mme GUADAGNIN demande si des places de stationnement seront prévues pour les visiteurs. M. le Maire confirme que l'offre de stationnement a été élargie avec l'ouverture de parking.

M. JEAN-LOUIS demande où se situera l'emplacement des toilettes. M. BOUBLI confirme que l'emplacement reste inchangé car elles doivent reposer sur un sol stable. Il confirme le renforcement des contrôles des véhicules à l'entrée de la brocante par la présence de policiers municipaux.

#### **POINT N° 11 : Questions diverses**

##### **Bouffémont Autrement**

1- Publication du Grand Parisien du 24 février 2025

Un père de famille est jugé aux assises pour des actes de torture et de barbarie sur ses enfants, commis entre 2016 et 2020, après des années de violences physiques et psychologiques. Malgré plusieurs enquêtes précédentes et des signes alarmants, ce n'est qu'en 2020 que les enfants ont été placés et que l'affaire a été pleinement prise en charge par la justice.

QUESTION 1: Quel a été le rôle des services sociaux de la ville et de l'école dans cette affaire, et pourquoi les sévices subis par ces enfants n'ont-ils pas été pris en charge plus tôt, malgré les signalements et les enquêtes précédentes ?

M. le Maire fait lecture de la réponse de Mme DECERLE.

« Le service social de la mairie traite beaucoup de dossiers sensibles et à l'obligation du secret professionnel, ce qui est fait



par toute l'équipe de l'espace Eiffel en qui j'ai une entière confiance. Dans ce dossier, comme dans tous les dossiers la confidentialité a été respectée.

Dès que notre service a remarqué le comportement inhabituel d'un des enfants de la famille concernée, les services de la protection de l'enfance ont été informés.

Cette famille avait des mesures éducatives depuis 2012 et malgré des visites régulières aucune alerte n'a été relevée. La mère et les enfants ne parlaient pas du tout de ces violences. C'était le black-out total.

C'est après notre signalement que tout s'est déclenché et que la protection de l'enfance a pu faire le nécessaire.

Même si nous travaillons en étroite collaboration avec le service du département, ils ne sont pas tenus de nous tenir informé du suivi et des obligations mis en place pour les familles. »

M. le Maire confirme que le nécessaire a été fait en temps voulu. Bien que l'information « circule » dans la ville, la poursuite de ces agissements n'a pas été repérée. Il regrette ne pas avoir eu la possibilité de suivre l'évolution de ce dossier une fois que le signalement a été fait aux services départementaux.

2- Dans son reportage du 10 mars 2025, intitulé "Logements sociaux : le combat des maires contre les familles de délinquants", TF1 a mis en lumière la possibilité pour les maires de demander l'expulsion de familles dont certains membres ont été condamnés pour des faits graves (violences, rodéos urbains, dégradations, trafics...).

À Bouffémont, face aux actes de délinquance répétés, tels que les rodéos urbains (condamnation d'un jeune homme le 05/10/2024), dégradations du mobilier urbain, les violences contre les forces de l'ordre et pour exemple : l'arrosage des pompiers et gendarmes de mortiers d'artifice un 14 juillet, le pillage du Franprix ou les actes de vandalisme comme l'incendie de la porte de de l'espace Lesseps lors des émeutes de juin 2023 et bien d'autres troubles à l'ordre public...

QUESTION 2 : Avez-vous pris des démarches de responsabilité auprès des parents ou entrepris des démarches d'expulsion pour ces familles ? Et si non, envisagez-vous de le faire afin que ces logements puissent bénéficier à des familles respectueuses des lois et du bien-être collectif ?

M. le Maire propose la lecture de la contribution de Mme DECERLE.

« Les logements sociaux n'appartiennent pas à la ville et nous n'avons aucun pouvoir décisionnaire sur aucun sujet concernant ces logements, nous ne pouvons qu'émettre des avis ou des vœux.

D'ailleurs, il n'est pas certain non plus, que tous ces jeunes habitent dans le parc social.

Les bailleurs sont eux aussi contraints à des règles pour expulser des familles et doivent monter un dossier d'expulsion qui est validé, ou pas, par un juge.

De plus, ce n'est pas parce que des habitants sont expulsés de leur logement que la mairie récupère le logement pour y loger une autre famille. »

M. le Maire déplore ces actes de délinquance et regrette que certaines condamnations soient parfois trop légères. Il n'est pas opposé à explorer cette piste : une collaboration peut être mise en place avec le bailleur social et les services de police. Mais les faits doivent être irréfutables, et la gestion de ces dossiers est complexe. M. le Maire prendra les mesures nécessaires en fonction de l'évolution de la délinquance sur la ville.

M. AROUNA évoque une convention permettant de sécuriser les HLM. M. le Maire évoque la tenue d'une Commission intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) qui s'occupe notamment de ces affaires.

M. le Maire rappelle que les questions diverses n'appellent pas de débat. À une question simple, une réponse simple est apportée. Cependant il ne s'est jamais opposé à répondre de façon plus large aux questions des conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h48.

Le Secrétaire,  
Joël BOUSSEAU



ANNEXE

Texte de Michel LACOUX

Le Maire,  
Michel LACOUX



*La signature de la charte avec l'association Greffes+ un collectif de 8 associations dont ADOT 95 marque une étape significative pour notre ville, qui s'engage ainsi à devenir une ville ambassadrice du don d'organes. Cette initiative revêt une importance capitale, tant pour la santé publique que pour le renforcement de notre démocratie et le progrès humain.*

T.S.V.P

ml

### **1- Le don d'organes : un enjeu majeur de santé publique**

Chaque année, des milliers de patients en France sont en attente d'une greffe d'organe pour survivre ou améliorer significativement leur qualité de vie.

Malheureusement, le nombre de greffons disponibles demeure insuffisant pour répondre à cette demande croissante. En 2023, 823 patients ont perdu la vie faute d'une greffe, et au 1<sup>er</sup> janvier 2024, plus de 21 000 patients restaient inscrits sur la liste nationale d'attente d'une greffe d'organe.

Le don d'organes apparaît ainsi comme une réponse, une réponse essentielle à ces défis de santé publique.

Il permet non seulement de sauver des vies, mais également d'offrir aux patients une qualité de vie retrouvée. Par exemple, la greffe rénale, la plus courante, affiche un taux de réussite élevé, avec une survie globale du greffon de plus de 90 % à un an, et près de 80 % à cinq ans.

### **2- Un acte citoyen renforçant notre démocratie**

Au-delà de l'aspect médical, le don d'organes est un acte de solidarité qui renforce le tissu social et les valeurs démocratiques de notre société.

En France, le principe du "consentement présumé" stipule que nous sommes tous donneurs, sauf si nous avons exprimé notre opposition de notre vivant.

Cependant, il est essentiel de communiquer clairement sa position à ses proches pour faciliter le processus décisionnel en cas de décès. Cette démarche favorise le dialogue, la transparence et la confiance au sein de la communauté, des piliers fondamentaux de notre démocratie.

### **3- Le don d'organes : un vecteur de progrès humain**

S'engager en faveur du don d'organes témoigne de notre capacité collective à transcender les différences individuelles pour le bien commun. C'est une manifestation concrète de l'altruisme et de l'empathie qui élèvent notre humanité.

En sensibilisant nos concitoyens à cette cause, nous participons à l'évolution des mentalités et à la promotion de valeurs universelles telles que le respect de la vie et la dignité humaine.

**En devenant une ville ambassadrice du don d'organes, Bouffémont affirme son engagement à promouvoir ces valeurs et à contribuer activement à sauver des vies. Cette initiative est une invitation à chacun d'entre nous à réfléchir sur le sens du don, à en discuter avec nos proches et à envisager cet acte de générosité qui incarne le progrès de notre société.**

**Ensemble, faisons du don d'organes une priorité, pour la santé publique, pour notre démocratie et pour l'humanité tout entière.**

